

insurmontables. Aussi les moyens les plus simples, les plus larges et les plus expéditifs pour la déterminer nous paraissent-ils les meilleurs.

*Exploitation des périodes 2 et 3.*—Dans l'affectation de la deuxième période, les coupes de transformation trouveront une plus grande quantité de bois à abattre que dans celle de la première, les jardinages y ayant été réduits, depuis trente ans, aux arbres tout à fait déperissants : la possibilité de ces coupes se trouvera donc augmentée. Quant aux produits que les jardinages fournissaient pendant la première période, ils seront compensés d'une part par les opérations semblables qui continueront dans l'affectation de la troisième période, et de l'autre par des éclaircies périodiques qu'il y aura lieu d'entreprendre dans l'affectation de la première.

Enfin, à la troisième période, les coupes de transformation trouveront la forêt peuplée, en très-grande partie, de bois mûrs et d'une exploitabilité moyenne, qui tous devront être coupés, et dont les produits seront renforcés encore par ceux des éclaircies périodiques à faire dans les affectations des deux précédentes.

Les inconvénients du jardinage ayant été reconnus en France depuis 25 ou 30 ans, ce mode d'exploitation a presque généralement (du moins dans les forêts soumises au régime forestier), fait place à des coupes dans lesquelles on s'est appliqué à débarrasser d'un couvert nuisible les peuplements jeunes ou d'âge moyen, et à supprimer partout les bois morts ou déperissants que beaucoup de forêts présentaient en abondance ; en même temps on a pratiqué des éclaircies périodiques dans les jeunes massifs suffisamment réguliers qui se rencontraient çà et là. C'était, on le voit, une véritable transformation que l'on opérait ainsi. Seulement on s'est borné, le plus souvent, à améliorer le traitement sans régler en même temps la marche des exploitations d'après les principes que nous venons de donner. On trouve donc aujourd'hui bon nombre de forêts qui, régularisées en partie, ne présentent plus l'état jardiné que dans quelques cantons, le surplus se composant de massifs plus ou moins réguliers, fourrés, perchis ou futaie exploitable ou à peu près.

Lorsque ces différents états de peuplement se trouveront convenablement groupés, on conçoit qu'il sera assez facile d'en composer une ou plusieurs séries d'exploitations dans lesquelles les parties jardinées deviendraient l'affectation de la première période, les massifs exploitables, celle de la seconde, et ainsi de suite. La révolution de 100 ou 120 ans pourra, dans ce cas, être immédiatement admise, afin d'établir, pour les révolutions suivantes, une gradation d'âge aussi normale que possible; et quant au rapport soutenu, si l'on ne réussit pas toujours à l'assurer pour une même série, on y parviendra du moins dans les masses importantes, en considérant comme liées entre elles un certain nombre de séries dont les produits pourront se compenser à travers les différentes périodes de la révolution. 384

Mais le cas que nous venons de considérer est à la fois le plus simple et le plus rare. Le plus souvent, les peuplements qu'il s'agit de réunir en série, présentent sous ce rapport de sérieuses difficultés tantôt les parties jardinées ont trop d'étendue pour ne composer qu'une seule affectation, ou trop peu pour en fournir deux, et les massifs exploitables que l'on pourrait y rattacher à titre de complément font défaut; tantôt ce sont les bois d'âge moyen ou les jeunes bois qui ne sont pas représentés ou qui ne le sont pas suffisamment.

Soumettre de telles forêts immédiatement à une révolution normale n'est évidemment pas possible. Ce que l'on doit chercher ici c'est d'achever de régulariser les différents peuplements, surtout les parties jardinées, dans le cours d'une révolution transitoire dont la durée dépendra de deux circonstances: le plus ou le moins d'urgence qu'il y aura à extraire les bois destinées à disparaître, et l'âge actuel des massifs devront venir en tour d'exploitation après la transformation terminée, c'est-à-dire, devenir la première affectation de la révolution qui succédera à la révolution